



Séance N°3 · Un regard d'historien

# • L'autonomie au prisme des politiques du handicap



**Gildas Brégain**

Chargé de recherche au CNRS,  
laboratoire Arènes-EHESP

## **Compte-rendu de la séance du 11 mars 2024**

Laure Saincotille, équipe programme du  
PPR Autonomie.

Séminaire organisé par le PPR  
Autonomie, en partenariat avec **L'Institut  
de la longévité, des vieillesse et du  
vieillessement (ILVV)** et la **Fédération  
pour la recherche sur le handicap et  
l'autonomie (Fedrha)**.

L'autonomie est un terme peu utilisé par les historiennes et les historiens. Pour Gildas Brégain, il est cependant possible et utile de retracer l'émergence de ce concept – ou de relever l'utilisation d'un vocabulaire concurrent – dans les politiques publiques, dans les législations nationales et internationales qui se penchent sur la situation des personnes handicapées, mais également dans les discours des acteurs sociaux concernés.

Gildas Brégain s'intéresse plus particulièrement à la façon dont les personnes handicapées manifestent leur désir d'autonomie contre les injonctions sociales et institutionnelles auxquelles elles sont confrontées. Afin d'en donner un aperçu, il développe l'exemple des femmes aveugles au début du XXe siècle.

# Le séminaire « Autonomie(s), indépendance et dépendances »

Alors que **les projets financés dans le cadre du Programme prioritaire de recherche (PPR) Autonomie visent à interroger la notion d'autonomie (défi 1)**, cette **première année du séminaire** entend accompagner la réflexion des communautés de recherche au travail et être **un espace de dialogue privilégié rassemblant bien au-delà des chercheuses et chercheurs parties prenantes des projets du PPR Autonomie**. En discutant la diversité des définitions et des usages du concept d'autonomie, tant théorique que pratique, ce séminaire se conçoit comme un **lieu d'ouverture, d'échange et de cumulation de savoir sur une notion clé de la vie sociale contemporaine**.

Le séminaire s'intéresse à la notion **d'« autonomie » dans sa qualité d'abstraction, en tant qu'elle est investie de multiples interprétations inspirées par des corpus disciplinaires, des positions normatives ou encore des expériences sociales diversifiées de l'autonomie**. Il est l'occasion d'une exploration et d'un dialogue interdisciplinaire autour de ces diverses interprétations. Les intervenants et intervenantes adoptent donc une logique diachronique, mais aussi et surtout disciplinaire : ils et elles contribuent à la réflexion sur l'autonomie en apportant leur regard d'historien, de philosophe, de sociologue, de politiste ou encore de praticien de santé. Ils et elles **cartographient les enjeux de controverse autour de cette notion, au sein de leur discipline ou de leur champ de recherche**, mais aussi la façon dont les débats publics, au sens plus large, ont été informés et peut-être transformés par ces controverses.

La contribution de Gildas Brégain sur « L'autonomie au prisme des politiques du handicap » se concentre sur le début du XXe siècle. L'historien présente l'évolution de l'usage du vocabulaire de l'autonomie dans les textes qui la promeuvent pour les personnes handicapées, et se penche sur l'expression du désir d'autonomie par ces personnes elles-mêmes.

La **coordination scientifique** de ce séminaire est assurée par **Philippe Martin**, juriste à l'université de Bordeaux, membre du Centre de droit comparé du travail et de la sécurité sociale (COMPTRASEC), **Olivier Lipari-Giraud**, politiste au Conservatoire national des arts et métiers (CNAM), membre du Laboratoire interdisciplinaire pour la sociologie économique (LISE) et **Myriam Winance**, sociologue à l'Institut national de la santé et de la recherche médicale (INSERM), membre du Centre de recherche médecine, sciences, santé, santé mentale, société (Cermes3).

# Sommaire

<b>À propos de</b>	<b>4</b>
Gildas Brégain	4
<b>Autonomie : un concept peu utilisé en histoire, mais qu'il est possible d'investir</b>	<b>5</b>
<b>Autonomie et politiques publiques du handicap</b>	<b>7</b>
Des temporalités fragmentées	7
Genre et politiques de l'autonomie	8
<b>Acteurs sociaux : les expressions du désir d'autonomie</b>	<b>9</b>
<b>Législation et vocabulaire de l'autonomie</b>	<b>10</b>
<b>Une histoire de la capacité d'action autonome des personnes handicapées : l'exemple des jeunes femmes aveugles</b>	<b>12</b>
Sources et méthodes	12
Contexte spatio-temporel et description du groupe social	13
L'entremêlement du sexisme et de l'oculo-centrisme	15
Hétérogénéité des expériences d'autonomie	16
L'autonomie par la contestation	17

À propos de

# Gildas Brégain

---

Gildas Brégain est historien, chargé de recherche au CNRS et membre laboratoire Arènes de l'EHESP (Ecole des hautes études en santé publique). Il a mené des travaux sur l'histoire transnationale du handicap au XXe siècle, principalement sur la construction des politiques publiques. Ce faisant, il a porté une attention particulière aux mobilisations associatives et au rôle des personnes en situation de handicap dans la construction de ces politiques, ceci en adoptant une démarche de comparaison internationale – Europe de l'ouest, Afrique du nord et Amérique latine.

Sa thèse a été publiée en 2018, sous le titre *Pour une histoire du handicap au XXe siècle. Approches transnationales (Europe et Amériques)* aux PUR (Presses universitaires de Rennes).

Il a reçu en 2023 la médaille de bronze du CNRS pour ses travaux sur l'histoire du handicap; cette médaille récompense les chercheuses et chercheurs en début de carrière et représente un encouragement à poursuivre des recherches bien engagées et déjà fécondes.

Il débute actuellement une recherche sur les échanges épistolaires des « Cordées » de l'APF (Association des paralysés de France) afin de saisir la façon dont cette association s'est développée à partir des années 1930.

---

# Autonomie : un concept peu utilisé en histoire, mais qu'il est possible d'investir

La notion d'autonomie n'est, généralement, pas une notion utilisée par les historiennes et historiens : elle est complexe à mobiliser et très ambiguë, ce qui fait qu'elles et ils privilégient d'autres termes, notamment celui d'**agency** – un concept anglo-saxon, que l'on peut traduire en français par « agentivité », « capacité d'action autonome », « capacité d'agir » ou encore « marge de manœuvre ».

## A propos du concept d'agency

La notion d'agency a surtout été mobilisée par les **subaltern studies**, une école historiographique indienne qui s'est développée dans le courant des années 1980. Les historiens de cette école ont travaillé à **reconnaître aux acteurs dits « subalternes » - c'est-à-dire aux plus opprimés - une subjectivité et une capacité d'agir de façon autonome** par rapport aux élites dominantes. Dans le cadre de la société indienne d'où ont émergé ces *studies*, les « subalternes » étaient des paysans : dominés à la fois par les élites indiennes nationalistes et par les élites coloniales anglaises.

Cette nouvelle tradition historiographique est venue trancher avec une tradition historiographique qui faisait uniquement porter la voix des élites nationalistes indiennes. Il s'agissait donc de redonner du poids aux voix des paysans qui, malgré la domination qu'ils subissaient, avaient une capacité d'action autonome et pouvaient faire des choix différents des élites qui les dominaient. Suivant cette voie, le théoricien des études subalternes (*subaltern studies*) **Dipesh Chakrabarty** invite les historiennes et les historiens à **étudier l'ensemble des modalités de résistance des personnes aux injonctions qu'elles subissent.**

Cette notion d' « agentivité » est généralement **utilisée en combinaison avec la notion de domination, de subordination ou d'émancipation.** Elle permet aux historiennes et historiens d'**étudier la manière dont les individus composent avec les mécanismes de contrôle social et les subvertissent.**

Pour autant, Gildas Brégain indique qu'il est **possible de travailler avec la notion d'« autonomie » en tant qu'historienne ou historien**, par exemple pour :

- **L'analyse des politiques du handicap** et de la façon dont elles ont favorisé l'autonomie des personnes handicapées dans de nombreux domaines;
- L'étude, dans des contextes historiques précis, de la **manière dont les acteurs sociaux ont mobilisé la notion d'« autonomie »** (ou d'autres notions qui s'en rapprochent) afin de qualifier leur désir d'indépendance - l'idéal étant alors de parvenir à cerner les usages de ces termes;
- **L'analyse de la façon dont l'usage de la notion d'« autonomie »** dans les législations, dans les politiques publiques ou encore au sein des institutions a **gagné en légitimité**;
- **L'analyse de la capacité d'action autonome de certaines personnes, dans un contexte historique précis** - par exemple la capacité d'action autonome des femmes aveugles dans les premières décennies du XXe siècle, en France métropolitaine.

# Autonomie et politiques publiques du handicap

## Des temporalités fragmentées

La façon dont ont été construites les politiques publiques visant à favoriser l'autonomie des personnes handicapées rend leur abord difficile lorsqu'il s'agit d'en discerner les grandes périodes d'évolution. Le progrès vers l'autonomie a longtemps été marqué par le **caractère sectoriel des politiques du handicap** – les politiques à destination des mutilés de guerres ne sont pas les mêmes que celles à destination des accidentés du travail, des sourds, des aveugles, etc.

S'il est complexe de produire une chronologie de l'évolution des droits vers l'autonomie qui s'appliquerait à l'ensemble des catégories, il est cependant possible de définir des **temporalités pour certaines politiques** :

- Les **politiques éducatives** pour les personnes aveugles et sourdes se développent à la fin du XVIIIe siècle–courant du XIXe siècle, et les personnes déficientes intellectuelles commencent à être jugées « éducatibles » à partir du début du XXe siècle;
- Les **politiques de l'emploi** sont surtout menées au XXe siècle;
- Les **politiques d'accessibilité**, malgré leur inscription dans la loi de 1975, commencent à être mises en place à partir des années 2000;
- Les **politiques de soutien à la maternité et à la parentalité** des personnes handicapées, après un début de XXe siècle marqué par l'eugénisme et des politiques de limitation de l'accès à la maternité aux « infirmes », émergent dans les années 1980.

La temporalité des **politiques de désinstitutionalisation et de soutien à la vie à domicile** est plus complexe à dessiner. Dès le début du XXe siècle – suite à la loi du 14 juillet 1905 sur l'assistance obligatoire aux vieillards, infirmes et incurables privés de ressources – le gouvernement met en place une politique de soutien en accordant un très léger secours à la vie à domicile, afin d'éviter le placement en hospice ou en asile.

**D'autres politiques favorisant l'autonomie n'ont quant à elles pas encore été créées, notamment celles visant à améliorer l'autonomie dans l'exercice de la citoyenneté.** Par exemple, la politique de soutien à l'exercice

des mandats électoraux pour les personnes handicapées n'existe pas en France (ou en tout cas pas, ne se matérialise pas dans les faits).

Par ailleurs, **la question de l'autonomie dépasse la question du handicap** et il conviendrait, pour saisir cette notion dans son entièreté, de **prendre en compte un ensemble de politiques non spécifiques au handicap**. C'est par exemple le cas des politiques de **l'autonomie culturelle**, qui, en se déployant à l'échelle nationale, ont permis à l'ensemble de la population de s'émanciper de la tutelle de patronages religieux qui prenaient auparavant en charge la vie culturelle locale. La pertinence de cette étude de l'autonomie à l'échelle de la population générale complexifie encore les travaux sur le sujet : il devient d'autant plus difficile de différencier des périodes et des temporalités.

---

## Genre et politiques de l'autonomie

**L'étude de cette sectorisation est compliquée par des dynamiques genrées** : l'autonomie n'est pas conçue de la même manière pour les hommes et pour les femmes.

Gildas Brégain prend l'exemple de la **désinstitutionnalisation précoce des hommes aveugles pendant la première moitié du XXe siècle**. À cette époque, les représentants associatifs dénonçaient le recours à l'internat pour les adultes aveugles hommes, mais considéraient que l'internat pour les femmes aveugles adultes était pertinent. En effet, si l'idéal de l'émancipation des hommes aveugles résidait dans le fait de se marier à une femme voyante et de vivre dans la société ordinaire, les femmes aveugles n'avaient pas vocation à se marier et à avoir des enfants – on retrouve ici l'influence des idées eugénistes de la période, pour lesquelles le risque de donner naissance à des enfants aveugles devait être évité. En outre, elles étaient considérées comme fragiles, nécessitant une protection. Ainsi, les hommes aveugles étaient encouragés à sortir des institutions et à cesser de vivre en internat, alors que **les femmes aveugles étaient incitées à vivre en collectivité, dans des maison-ateliers et en internat**. Les chiffres de l'évolution de la fréquentation des institutions nous renseignent clairement sur ce phénomène : si, pendant la première moitié du XXe siècle, le taux d'hommes aveugles vivant en institution est en très nette baisse, celui des femmes aveugles est en hausse.

# Acteurs sociaux : les expressions du désir d'autonomie

L'étude des sources historiques permet de noter que **dans le champ du handicap, les associations n'utilisent quasiment jamais le terme d'« autonomie ».**

Dans le cas des personnes aveugles, les dirigeants associatifs parlent d'« **indépendance** », de « libération sociale » ou d'« émancipation » ; ils affirment qu'il convient de « rendre digne », de « dignifier » la condition sociale des aveugles, ou de les « ré-adapter ».

« Aujourd'hui tout le monde dans son ardeur à assurer l'indépendance des aveugles, se prononce presque à l'unanimité contre les asiles pour eux. Mais la plupart n'ont pensé qu'aux hommes, sans se douter de la différence entre ceux-ci et les femmes aveugles, au point de vue d'une existence indépendante. Chaque pays devrait donc posséder des asiles pour les femmes aveugles. » - Directeur de l'Institut royal des jeunes aveugles de Copenhague, 1884.

Cependant, le terme d'« indépendance » reste peu fréquent dans les discours des dirigeants des associations de personnes aveugles. Une hypothèse pour expliquer cela pourrait être que l'aide des personnes valides était perçue comme indispensable pour les personnes aveugles, à la fois pour se déplacer dans les rues des villes et pour travailler. Ainsi, demander l'aide d'un guide ou l'octroi d'une subvention pour rémunérer un guide et ainsi faciliter les déplacements en autonomie dans l'espace public pouvait être perçu comme contradictoire avec le fait de revendiquer par ailleurs une indépendance totale. Quoiqu'aucune étude n'ait été menée sur le sujet, il s'agit d'une hypothèse intéressante, qui mériterait des travaux dédiés.

De plus, **les acteurs associatifs n'utilisent pas le concept d'« indépendance » pour l'ensemble des catégories de personnes handicapées.** Par exemple, jusque dans les années 1970, dans le cas des femmes handicapées et des personnes déficientes intellectuelles, les responsables associatifs mobilisent très peu cette notion, notamment, semble-t-il, **à cause des préjugés de genre et des préjugés capacitistes.**

# Législation et vocabulaire de l'autonomie

Le concept d'autonomie semble être un concept francophone d'usage très récent, légitimé par les législations, notamment par les Déclarations des droits à l'internationale. Avant la seconde guerre mondiale, c'est le concept d'« indépendance » qui prévalait, tant dans la sphère anglo-saxonne que dans la sphère francophone.

## Utilisation en histoire du logiciel nGram-nViewer

Les évolutions de vocabulaire peuvent être partiellement étudiées grâce au logiciel nGrab nViewer. Il donne à voir la fréquence de l'utilisation des mots au sein de la base de données des livres digitalisés par Google au cours du XXe siècle. Gildas Brégain a interrogé cette base de données en y recherchant les termes français « vie autonomie », « vie indépendante », « existence indépendante », ainsi que les termes anglais « *autonomous living* », « *autonomous life* », « *self reliance* », « *independant life* » et « *independant existence* ». Si cette requête ne saurait apporter d'information sur la fréquence de l'usage de ces termes dans le domaine spécifique du handicap, elle donne des indices généraux sur leur utilisation dans les sociétés de cette époque.

Dans la sphère anglo-saxonne, l'usage du concept d'*independent living* s'accroît dans les années 1950, jusqu'à exploser dans les années 1970, dépassant ainsi l'usage de la notion de *self reliance*, qui était jusqu'alors prédominant. Ce changement de vocabulaire est à mettre en lien avec la création, à l'époque, des *centers for independent living*, ayant pour vocation de faciliter les décisions des personnes concernées en matière d'assistance – il ne s'agissait pas de se passer du secours d'autrui, mais d'avoir les moyens d'exercer à cet égard un choix éclairé, notamment en ayant recours à l'aide de ses pairs. Ces centres ayant été largement médiatisés à l'échelle internationale, leur visibilité a contribué à la promotion de la notion d'*independent living* dans le champ du handicap.

C'est dans la sphère francophone, à partir des années 1980, que l'usage du concept de « vie autonome » se développe. Aussi, le terme francophone retenu pour parler des *centers for independant living* a été

celui de « **centres pour la vie autonome** », et les premiers centres de ce type construits dans des zones francophones (par exemple au Canada dans les années 1980), ont choisi la notion d'« autonomie ».

L'étude des déclarations internationales du XXe siècle permet de noter qu'au cours des années 1950, les termes d'« indépendance » et d'« existence indépendante » étaient promus par l'ONU (Organisation des nation-unies) – en anglais le terme *independence*. Par la suite, **les déclarations de l'ONU, notamment celle de 1975 relative aux droits des personnes handicapées, ont plutôt choisi le terme de *self reliance*, traduit de manière non-systématique en français par le terme « autonomie ».**



# Une histoire de la capacité d'action autonome des personnes handicapées : l'exemple des jeunes femmes aveugles

Comment le travail d'historien peut-il permettre d'analyser la capacité d'action autonome des personnes handicapées dans un contexte historique précis ? Gildas Brégain répond à cette question à travers l'exemple de son étude des jeunes femmes aveugles dans la France métropolitaine du début du XXe siècle, de la **façon dont elles font face aux contraintes institutionnelles et familiales**.

---

## Sources et méthodes

Ce travail, entamé huit ans plus tôt, est particulièrement complexe : il nécessite de se pencher sur les **trajectoires de vie de plusieurs centaines de ces femmes, âgées de moins de 40 ans, et nées entre 1860 et 1930**. À travers une **multitude de sources** – documents issus des administrations et des institutions, revues associatives, presse –, il s'agit d'**étudier la façon dont les jeunes femmes aveugles, souvent victimes de discriminations, déploient leur capacité d'action autonome et leur volonté d'épanouissement et d'émancipation dans ce cadre contraint**.

Cette analyse mêle la **prosopographie** (c'est-à-dire l'étude d'un grand groupe social) et la **micro histoire**, afin de prendre en compte l'ensemble des caractéristiques socio-démographiques dans l'analyse des trajectoires de vie – le genre, la classe sociale, l'ethnicité, le phénotype, la religion, la nationalité, l'âge, etc. Une telle méthode doit permettre d'éclairer la diversité des expériences de vie.

### Des sources très lacunaires

Les sources utilisées pour cette recherche comportent un certain nombre de limites : elles **ne fournissent pas le même niveau de documentation sur toutes des trajectoires individuelles et ne permettent pas de décrire l'ensemble des discriminations** subies par les jeunes femmes aveugles.

Parfois, les sources ne précisent pas si la jeune femme étudiée est totalement aveugle, ou bien si elle est seulement déficiente visuelle – information qui aurait permis de mieux évaluer son degré d'autonomie ainsi que les raisons qui la poussent à se déplacer – ou non – hors de chez elle.

D'autre part, ces sources **mentionnent rarement les motivations des filles aveugles**, ce qui rend leur interprétation très complexe. Un exemple de cette difficulté face à des sources peu explicites est le cas du suicide d'une jeune fille aveugle : les sources notent qu'elle a sauté dans un puits en conséquence d'un « désordre amoureux », mais d'autres hypothèses sont possibles si l'on s'intéresse au contexte de ce suicide. En effet, la jeune fille revenait en milieu rural après avoir passé une dizaine d'années dans une institution éducative où ses capacités d'action étaient prises en compte. Si ce retour s'est accompagné d'une restriction de ses activités, son entourage considérant que sa condition d'aveugle signifiait qu'elle ne devait rien faire, de telles conditions de vie peuvent l'avoir poussée à commettre un geste de désespoir. Cependant, cette hypothèse, ainsi que bien d'autres, ne peuvent pas être confirmées par l'étude des sources, celles-ci demeurant lacunaires.

Dans ce cadre, il est important, méthodologiquement, d'**attribuer une valeur égale à chaque vie, de ne pas porter de jugement de valeur aux destinées de vie**. Cela implique de **s'intéresser également à des trajectoires de vie qui ne sont pas majoritaires** parmi les groupes sociaux étudiés, qui ne sont pas valorisées socialement. En outre, suivant les travaux de l'historien Dipesh Chakrabarty dans *Provincialiser l'Europe*, Gildas Brégain **ne déconsidère pas, dans ses analyses, les actions qui pourraient sembler incohérentes ou incongrues, notamment les actions guidées par la foi**. En effet, selon Chakrabarty, les historiens ont tendance à dévaloriser les actions réalisées au nom de la foi car elles ne cadrent pas avec l'idéal de citoyenneté porté par les historiens, et ne sont donc pas perçues par eux comme des actions modèles. Dans le cadre d'une étude des femmes aveugles au tournant du XXe siècle, la motivation de la foi est centrale : il s'agit donc de la prendre en compte en la prenant au sérieux.

---

## Contexte spatio-temporel et description du groupe social

Le début du XXe siècle en France métropolitaine correspond à un **contexte politique, culturel et social marqué par l'eugénisme, l'antisémitisme et les guerres mondiales**. En ce qui concerne plus particulièrement la situation des

femmes aveugles, il s'agit d'une époque caractérisée par le **développement des politiques d'assistance**, qui leur confèrent une maigre allocation devant leur permettre de vivre à domicile. C'est également le moment où se développent des technologies qui leur sont destinées, comme celle de la canne blanche (1930) qui permet à certaines de se déplacer avec plus d'autonomie dans l'espace public.

Les femmes aveugles constituent **un groupe social très hétérogène**, hiérarchisé économiquement et socialement, mais néanmoins homogène sur **deux aspects**. D'une part, une grande majorité d'entre elles passe, à un moment ou à un autre de leur vie, par un **établissement spécialisé d'enseignement du braille**. D'autre part, presque toutes sont **célibataires**. Ces caractéristiques les distinguent des femmes voyantes qui, quant à elles, ont fréquenté des écoles ordinaires, se sont mariées et ont eu des enfants. Au-delà de cette situation partagée, le groupe social des femmes aveugles se distingue sur **quatre aspects principaux** : le lieu de vie et les institutions fréquentées, le type de profession exercée, la situation conjugale et le cumul ou le non-cumul de la déficience visuelle avec une déficience physique ou intellectuelle.

S'inspirant de la littérature existante, Gildas Brégain indique que **l'autonomie des jeunes femmes aveugles ne réside pas dans l'absence de dépendance à autrui** – même si le fait d'avoir un logement, une canne blanche ou un chien facilite l'exercice de cette autonomie. **L'autonomie se situe pour elles avant tout dans la maîtrise individuelle**, dans la possibilité de choisir dans une palette de possibilités, aussi restreinte soit-elle.

Les recherches en sciences sociales portant sur les femmes aveugles insistent sur le fait que celles-ci subissent les **effets combinés et complexes du sexisme et de l'oculo-centrisme**, sans préjuger de l'existence d'un double désavantage qui conduirait à percevoir ces femmes comme des victimes passives.

### **Mariage et maternité des femmes aveugles en France métropolitaine au début du XXe siècle**

**L'oculo-centrisme** transforme la maternité en expérience de voyant, en **délegitimant toute prétention des femmes aveugles à y participer**. Si, en France métropolitaine, et contrairement à ce que l'on observe dans d'autres pays du fait de l'application stricte de normes eugénistes, les femmes aveugles ne se voient pas interdire le mariage, de nombreux discours de représentants

associatifs, religieux ou institutionnels les incitent à rester célibataires et à ne pas avoir d'enfants.

---

## L'entremêlement du sexisme et de l'oculo-centrisme

L'entremêlement des discriminations sexistes et oculo-centristes aboutit à une **préparation professionnelle et sociale excessivement restreinte, qui place les femmes aveugles dans une situation de très grande dépendance vis-à-vis des autres.**

« Parasite dans sa famille, exclue du mariage, exclue même des ordres religieux (sauf la communauté des sœurs de Saint Paul), la femme aveugle est la plus triste épave de notre société. » Médecin ophtalmologue, 1930.

Les femmes aveugles sont **largement encouragées au célibat, jusque dans les milieux associatifs.** L'association « La Croisade des aveugles », dirigée par des prêtres aveugles, enjoint les filles aveugles à rester célibataires et à se sacrifier pour le monde en dévouant toute leur énergie aux missionnaires partis à l'étranger – il s'agit de prier pour expier l'impiété du monde. On recense, cependant, quelques centaines de femmes aveugles se mariant et qui ont des enfants, principalement des ouvrières vivant dans des institutions mixtes qui côtoient en quotidien des ouvriers aveugles. Elles bénéficient alors d'un appui de l'institution pour s'occuper de leurs enfants.

L'exclusion des femmes aveugles de l'institution du mariage est accompagnée, lorsqu'elles vivent hors des institutions spécialisées, d'**incitations à l'inactivité et à la passivité** : de nombreux parents leur interdisent de s'approcher du feu, de toucher les ciseaux, de cuisiner, etc. Elles ne sont pas préparées à l'exercice des tâches ménagères et à la gestion d'un foyer, ni par leurs proches, ni par les institutions éducatives spécialisées – contrairement aux écoles ordinaires, qui dispensent ces enseignements aux filles voyantes.

En outre, **les débouchés professionnels des femmes aveugles sont fortement retreints** : on ne leur enseigne que la couture, le tricot, et parfois la fabrication des brosses. **L'indépendance économique est ainsi quasiment impossible pour la plupart de ces femmes, car les professions qu'elles peuvent exercer ne leur offrent pas des revenus suffisants.** Ainsi, les femmes aveugles professeuses de piano sont généralement logées dans les

institutions où elles travaillent et bénéficient de la gratuité du logement et de quelques services comme le blanchissement du linge, mais leur salaire est dérisoire ; les ouvrières aveugles qui fabriquent des perles ou tricotent touchent un salaire très bas, mais bénéficient d'avantages connexes.

---

## Hétérogénéité des expériences d'autonomie

**L'hétérogénéité de ce groupe social implique que le sentiment d'autonomie des femmes aveugles n'est probablement pas le même pour toutes, et varie relativement à leur situation socio-économique respective.** Ainsi, une femme aveugle issue de la noblesse bénéficie d'une aide à domicile financée par la famille, et son sentiment de dépendance doit différer de celui d'une femme issue des classes populaires dépendant de ses voisins ou de sa famille dans sa vie quotidienne. La liberté d'agir et la capacité d'action autonome des femmes aveugles varie donc fortement en fonction du type d'oppression dont elles font l'expérience et du soutien des acteurs qui les entourent.

Il y a peu de traces de l'**agentivité des femmes aveugles en hospice ou dans les maison-ateliers**, mais les sources nous renseignent sur le fait que leur capacité d'action autonome repose sur leur **façon d'occuper leur temps libre**, sur leur possibilité de choisir leurs activités de loisir et leur sociabilité : elles peuvent acheter de quoi boire du thé et du café, sélectionner les émissions de radio qui les intéressent, etc.

Au sein des institutions, des acteurs clefs soutiennent les femmes aveugles dans leurs tentatives d'indépendance ou d'autonomie. Ce sont généralement des femmes professeuses (religieuses ou laïques) : elles les accompagnent dans leurs démarches auprès de la direction, signent pour elles des lettres, etc. À domicile, ce sont généralement les parents, la fratrie ou encore le voisinage qui jouent un rôle de soutien ou d'entrave à l'autonomie.

Le cas d'une femme aveugle issue de la noblesse bretonne nous renseigne sur la **diversité des expériences de discrimination et d'autonomie**. Instruite, elle sait lire et écrire le braille, mais ne travaille pas. Cette absence d'activité est commune aux femmes de son milieu social et ne constitue donc pas une marque de marginalité. Cependant, elle n'est pas conviée aux soirées mondaines de sa famille, est célibataire et n'a pas d'enfant : c'est ici que la discrimination s'exerce. Ce qui ne la laisse pas pour autant sans agentivité et

sans force de contestation : il est rapporté qu'elle se moquait des normes de la féminité, notamment en fumant beaucoup.

---

## L'autonomie par la contestation

**Les filles aveugles vivant en institution contestent les codes de conduite ainsi que les injonctions des professeurs et de la direction.** Si la majorité des élèves semblent dociles, acceptent le destin professionnel qui leur est proposé par ces institutions dans lesquelles elles sont scolarisées, certaines filles manifestent le désir de choisir leurs cours et leur orientation professionnelle. On retrouve ainsi, dans les dossiers individuels, des traces de l'indiscipline et du désir d'émancipation de certaines élèves, qui refusent de se plier aux injonctions des professionnels.

Certaines filles cherchent à sortir pour leurs **loisirs**. Quelques-unes, encore mineures mais déjà âgées de 18 à 21 ans, demandent des autorisations de sortie : elles sont parfois soutenues par leurs parents, mais cela ne fait pas toujours céder les directeurs. Une fille aveugle, par exemple, demande par écrit une faveur au directeur de son institution car elle souhaite faire un pèlerinage à Lourdes.

D'autres filles et femmes luttent pour **quitter l'institution ou le milieu éducatif spécialisé dans lequel elles vivent**. C'est notamment le cas de Marie Aimée Rainier, une professeure aveugle célibataire de 40 ans qui, comme toutes les professeures aveugles, est contrainte de vivre sur le lieu où elle enseigne, alors que les hommes professeurs aveugles n'ont pas cette obligation. Elle demande à quitter son logement à l'Institut national des jeunes aveugles et, dans un premier temps, la commission directrice de l'Institut refuse sa requête, considérant que laisser les professeures aveugles vivre à l'extérieur de l'institution risque de favoriser le mariage entre aveugles. Lorsqu'elle réitère sa demande quelques années plus tard, celle-ci est acceptée de manière exceptionnelle car la commission considère qu'elle est désormais trop âgée pour se marier et avoir des enfants, et qu'elle restera donc dévouée à l'institution. Les archives permettent en outre de noter que cette femme transmet, dans son propre enseignement aux jeunes filles, son envie de côtoyer le monde ordinaire – mais elle ne manque pas d'indiquer les discriminations et les obstacles dont elles auront à faire l'expérience.

Certaines femmes aveugles **candidatent à des emplois en milieu ordinaire**, refusant le placement professionnel qui leur est proposé – généralement en milieu spécialisé ou dans une institution religieuse. Par exemple, Angèle A, placée dans une école spécialisée à Mulhouse, demande au directeur de lui écrire une lettre de recommandation afin de pouvoir enseigner dans une école ordinaire du Morbihan.

Les filles aveugles se mobilisent également pour **dénoncer les violences physiques, sexuelles, et plus généralement les intrusions subies dans leur intimité**. Par exemple, des femmes aveugles violentées par un professeur au sein de l'institution d'Angers écrivent au préfet pour l'en informer, dénonciation qui aboutit au renvoi de l'enseignant. D'autres sources nous informent que Rosalie, professeure de musique à l'institution de Montréal, décide en 1881, au milieu de l'année scolaire, de quitter l'institution et de partir du Canada en traversant l'Atlantique car un homme a consulté l'un de ses « livrets intimes ».

Les sources permettent également d'observer des traces de luttes des femmes aveugles **contre l'injonction au célibat et à l'absence de maternité, ou contre l'accaparement de leurs enfants par d'autres**. En effet, les femmes aveugles ne bénéficient pas d'un soutien social pour l'exercice de la maternité : considérées incapables d'élever leurs enfants, si elles connaissent une difficulté ou encore si elles se retrouvent sans époux, leur entourage tente de leur retirer leurs enfants. Les traces retrouvées à cet égard sont souvent celles de résistances individuelles : l'histoire de cette jeune femme qui se jette dans un puits à la suite de « chagrins intimes » ; celle d'une mère dont les enfants sont accaparés par des membres de sa famille du fait de son récent veuvage, qui lutte pour les récupérer et en vient à les kidnapper avant de se faire attraper par la police ; celle de Marthe Henri, professeure aveugle à l'Institut national des jeunes aveugles qui se marie à un autre professeur aveugle, a plusieurs enfants avec lui, tente de mener une vie indépendante en gérant son foyer et en élevant ses enfants sans l'aide d'une gouvernante ou d'une bonne, et qui par la suite dispense des enseignements sur les tâches ménagères à l'Institut des jeunes aveugles. On relève également des cas complexes de capacité d'action autonome, notamment dans le cas des maternités hors mariage. Ainsi, une femme aveugle se fait violer en l'absence de ses parents, et accouche seule puis noie son bébé dans un ruisseau, avant d'être dénoncée par ses parents.

Nombreuses sont celles qui, malgré les injonctions de leurs proches à l'inactivité, font preuve d'une capacité d'action à domicile à travers **l'exercice d'un grand nombre d'activités quotidiennes**. C'est par exemple le cas,

retrouvé dans la presse, de femmes qui s'occupent du feu de la cheminée, ou qui vont chercher elles-mêmes l'eau au puits.

Enfin, on note aussi des **tentatives de conquête de la citoyenneté** au travers de l'engagement associatif ou politique, dans les cas d'une minorité de femmes aveugles.



## Nous contacter

- [Notre site internet](#)
- [Notre mail](#)

## Nos réseaux sociaux

- [LinkedIn](#)
- [X \(ancien Twitter\)](#)
- [Mastodon](#)



**PPR Autonomie**  
Programme Prioritaire de Recherche

